

Procès verbal de la réunion du Comité de Pilotage de l'ITIE-GUINEE du 18 Novembre 2021

Le comité de pilotage de l'ITIE-GUINEE s'est réuni le Jeudi 18 Novembre 2021 de 10h25 à 11h30 dans la salle de conférence du Ministère des Mines et de la Géologie sous la présidence de Monsieur Saadou NIMAGA, Président dudit Comité.

l'ordre du jour était le suivant :

- 1. Adoption du procès verbal de la réunion du 29 Septembre 2021 ;**
- 2. Examen de la proposition d'extension du délai de production des rapports ITIE-GUINEE 2019 et 2020 ;**
- 3. Divers.**

M. Sardou NIMAGA : a ouvert la séance et a soumis l'ordre du jour pour approbation.

Aucun amendement n'ayant été apporté, **l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.**

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, M. NIMAGA a tenu à féliciter Maitre SAMPIL qui vient d'être promu Agent Judiciaire de l'Etat. Il a remercié Maitre SAMPIL pour les services rendus à l'ITIE en tant que représentant de l'ordre des Avocats dans le comité de pilotage. Il lui a souhaité beaucoup de succès dans l'accomplissement de sa mission si délicate et surtout beaucoup de chance. Il a enfin rassuré Maitre SAMPIL que les membres du comité de pilotage sont entièrement à sa disposition.

Maitre Mohamed SAMPIL, prenant la parole a remercié Monsieur NIMAGA pour les mots aimables qui lui ont été adressés.

Je quitte la grande famille de l'ITIE avec beaucoup d'émotion et de tristesse. Je suis avec vous depuis 2014. Ce n'est donc pas un adieu mais un au revoir. Je garde de bons souvenirs de cette famille. Il y a eu quelques fois des débats houleux, mais cela est dans l'ordre normal du travail en équipe. Si j'ai eu à faire des dérapages ou des écarts de langage de façon involontaire, je tiens à exprimer mes excuses. Les mots me manquent pour vous dire tout ce que je ressens car, mon émotion est forte en ce moment précis.

J'ai tenu à certains moments à me faire remplacer mais M. DIABY n'a pas voulu. Maintenant je deviens le Conseiller de l'Etat en matière judiciaire, je n'ai pas le choix je vais devoir me consacrer à mes nouvelles fonctions.

Encore une fois grand merci à tous. Je voudrais avec votre permission qu'on prenne une photo de famille en souvenir de cet instant solennel.

Suspension de séance pour photo de famille.

A la reprise des travaux, le président du comité a passé la parole à M. DIABY pour la **lecture du résumé du procès verbal de la réunion du 29 Septembre 2021.**

Le procès verbal ayant été jugé fidèle, il a été approuvé à l'unanimité.

Le président de séance a ensuite passé la parole au Secrétaire Exécutif pour aborder le deuxième point de l'ordre du jour.



Monsieur Mamadou DIABY : a indiqué que l'extension du délai de production du rapport ITIE-GUINEE 2019 est une préoccupation exprimée par les uns et les autres. Présentement, il n'est pas sûr de pouvoir réaliser le Rapport ITIE-GUINEE avant le 31 Décembre 2021. Le problème a été évoqué avec l'équipe francophone du Secrétariat International. Mais, il revient au comité de pilotage de prendre la décision et de formuler une requête au Conseil d'Administration de l'ITIE. Je vais passer la parole à Monsieur SOUMAH pour vous lire la note technique relative au recrutement de l'Administrateur Indépendant.

Ensuite, le consultant national va nous faire le point de la situation de la collecte des données des exercices 2019 et 2020.

Monsieur Abdoulaye SOUMAH : a fait la lecture de la Note Technique relative au processus de recrutement de l'Administrateur Indépendant, il s'agit du Cabinet BDO. La note technique est jointe au présent procès-verbal. Le constat est que le temps qui nous reste n'est pas suffisant pour achever la rédaction du Rapport 2019.

Elhadj NABE : je voudrais préciser qu'à ce stade il ne s'agit pas de faire deux rapports mais un seul rapport assoupli comprenant les deux exercices (2019 et 2020). La République Démocratique du Congo (RDC) a fait l'expérience et ça réussit. En ce qui concerne la collecte des données, nous sommes très avancés. Nous avons l'essentiel des données des principales régies financières de l'Etat pour les deux exercices (2019 et 2020). Suite à l'échange de mail entre le Secrétariat National et le Secrétariat International de l'ITIE, je suggère qu'on mette en place une commission de rédaction du rapport assoupli en lieu et place d'un Administrateur Indépendant.

Monsieur Mamadou DIABY : je propose une période de 3 mois pour l'extension du délai. C'est à dire du 31 Décembre 2021 au 31 Mars 2022. Il est urgent de mettre en place dès maintenant une commission de rédaction.

Monsieur Abdoulaye SOUMAH : souhaite que tous les membres du comité conjuguent les efforts pour la rédaction rapide de ce rapport assoupli avant la fin du délai sollicité.

Monsieur Saadou NIMAGA : pense qu'il faut évaluer les moyens pour qu'on puisse respecter le délai qu'on se fixe.

Elhadj NABE : explique qu'on peut avoir les ressources humaines à l'interne. En ce qui concerne l'aspect financier, le fonctionnement de la commission de rédaction sera prise en charge par le Secrétariat Exécutif.

Monsieur Checik KEITA : si j'ai bien compris, il y a 3 choses à faire :

- approuver l'extension ;
- Mettre en place une commission de rédaction ;
- Faire la situation de la collecte des données.

Monsieur Saadou NIMAGA : pense qu'à ce niveau les choses sont claires. Il s'agit de

- mettre au vote la décision d'extension du délai de production du Rapport;
- **mettre en place la commission de rédaction.**

Je soumetts au vote la décision de prorogation du délai de production du Rapport ITIE.
Les membres du comité de pilotage approuvent à l'unanimité l'extension du délai de

production pour 3 mois supplémentaires, c'est à dire le 31 Mars 2022. Il approuve également le cumul des deux rapports en seul.

Monsieur Oumar Kanah DIALLO : je suis d'accord sur le principe de la prorogation. Je voudrais savoir sur quelle base on a déterminé les 3 mois. Est ce que les 3 mois sont suffisants?

Monsieur Mamadou DIABY : nous avons fait une estimation du travail à faire et nous avons pensé, compte tenu de l'expérience de la production des rapports qu'on pourrait réaliser le reste du travail à faire au Cours des 3 mois avenir.

Monsieur Abdoulaye SOUMAH : pour la composition de la commission de rédaction, est-ce qu'on ne pourrait pas prendre la commission Audit et statistique?

Monsieur Mamadou DIABY : je suggère qu'on mette en place une commission Ah-hoc. La commission Audit et statistique, comme d'habitude examinera le rapport provisoire.

Monsieur Mamadou DIABY : voici les noms que nous vous proposons, mais c'est à vos de décider :

- Elhadj Checik KEITA, Amadou BAH, Aboubacar Kourouma, Mohamed Lamine Sy SAVANE, Elhadj NABE, Morifing CONDE, Thierno Shita DIALLO, HABA Florentin, Fatoumata KANTE, Sékou Mohamed CAMARA, Mamadou DIABY.

Monsieur Saadou NIMAGÁ : je précise que c'est un groupe de travail. Mais, la contribution de chacun est sollicitée.

Dives

Dr Alpha Abdoulaye Diallo : dans le cadre de la validation, l'équipe technique du Secrétariat International nous avait posé la question de savoir si tout le collège de la société civile est informé. c'est pourquoi, la semaine prochaine nous allons organiser un séminaire avec le concours de nos partenaires internationaux. Nous allons inviter un représentant du collège de l'Administration et un représentant du collège des entreprises ainsi que Secrétariat Exécutif de l'ITIE-GUINEE.

Hier, dans le cadre d'un webinaire organisé par le collège de la société Civile avec le concours du Secrétariat International de l'ITIE, nous avons en un échange entre pairs pour faire bénéficier les autres pays de l'expérience guinéenne en matière de préparation de la validation.

Nous avons précisé que depuis 2017 nous évaluons ce qu'on fait en prélude à la grande évaluation. Il semble que notre exemple est comparé à celui de la Tunisie. La prise en compte de la question du genre par la Guinée est également citée en exemple.

Madame Fatoumata KANTE : a indiqué que lors de la réunion du collège de la société civile il avait été question de voir comment faire participer en tant qu'observateurs, quelques membres de la société civile, à la réunion du comité de pilotage.

Monsieur Saadou NIMAGA : a répondu qu'il n'y a pas d'objection à cela. Cependant, les intéressés doivent se soumettre au règlement intérieur du comité de pilotage.



Monsieur Mamadou DIABY : a félicité la société civile pour la qualité des présentations faites lors du webinaire. Il a informé le comité que Monsieur René Maurice SYLLA est en mission à Freetown (Sierra Leone) pour parler du contenu local.

Monsieur Saadou NIMAGA : a informé le comité que le président du CNRD lors de sa réunion du 16 Septembre 2021 avec les responsables du Secteur Minier, a souligné l'intérêt qu'il accorde à l'ITIE. En dépit des difficultés que nous connaissons, j'invite tous les membres du comité à se mobiliser pour qu'ensemble nous atteignons les objectifs de la validation. Il a, pour terminer, remercié chacun et tous pour la participation à cette réunion.

conclusion

Au terme de ses débats le comité est parvenu aux conclusions suivantes :

1. Le comité a approuvé le procès verbal de sa réunion du 29 Septembre 2021 ;
2. Le comité a décidé de produire lui même un rapport assoupli comprenant les exercices 2019 et 2020 ;
3. Il a constitué a cet effet une commission ad-hoc de rédaction ;
4. Il a recommandé que le conseil d'administration de l'ITIE accepte de proroger pour 3 mois le délai de production du rapport des exercices 2019 et 2020 pour le 31 mars 2022 (au lieu 31 décembre 2021 pour le rapport 2019) ;

Il a par conséquent demandé au président du comité d'adresser à la présidente du Conseil d'Administration de l'ITIE une demande de prorogation dans ce sens.

5. Il a enfin félicité le collège de la société civile pour la bonne organisation du webinaire sur les échanges entre pairs dans la préparation de la validation.

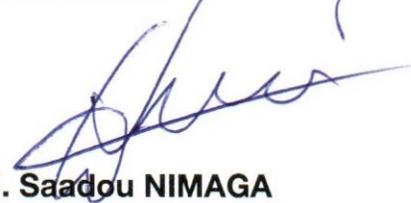
Conakry, le 6 Décembre 2021

Le Rapporteur



M. Mamadou DIABY

Le Président



M. Saadou NIMAGA